

# SEANCE DU 19 FEVRIER 2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 19 février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de CADEN se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 février 2024, par le Maire, conformément aux articles L 2121-12 et L 2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents : BERTHE L. BOULO S., BOULO Y., BURBAN S., BURBAN S., CHAUVIN B., COILIER A., GUICHON L., HERVIEUX P., LAIDIN F., LE ROUX M., MAHE C., MOURRO S., OILLAUX P., PEDRON A., RICHARD D., RICHARD P., SEROT E.**

**ABSENTS EXCUSES : FOURAGE E. (procuration à SEROT E.)**

**Secrétaire de séance : PEDRON Adrien**

## **I) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2023**

*Adopté à l'unanimité*

## **II) Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2022**

Les comptes administratifs 2023 sont présentés au Conseil Municipal conformes aux comptes de gestion de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'Auray. Après que Monsieur le Maire se soit retiré, comptes administratifs et comptes de gestion ont été adoptés à l'unanimité. Les comptes administratifs sont établis sur la base du budget primitif et autres décisions modificatives dont ils retracent l'exécution. Ils peuvent se résumer ainsi :

### CA COMMERCES

Section de Fonctionnement :	Recettes	56.558,42€
	Dépenses	6.884,20€
	<b>Excédent</b>	<b>49.674,22€</b>
Section d'Investissement :	Recettes	64.985,13€
	Dépenses	119.211,45€
	<b>Besoin de financement</b>	<b>54.226,32€</b>

### CA LOGEMENTS

Section d'exploitation :	Recettes	127.450,18€
	Dépenses	12.367,69€
	<b>Excédent</b>	<b>115.082,49€</b>
Section d'Investissement :	Recettes	30.019,72€
	Dépenses	90.508,71€
	<b>Besoin de financement</b>	<b>60.488,99€</b>

### CA LE JARDIN DES LORIOTS

Section de Fonctionnement :	Recettes	256.754,62€
	Dépenses	199.134,95€
	<b>Excédent</b>	<b>57.619,67€</b>
Section d'Investissement :	Recettes	79.908,17€
	Dépenses	185.353,81€
	<b>Besoin de financement</b>	<b>105.445,64€</b>

### CA LOTISSEMENT LES GREES DU BOURG

Section de Fonctionnement :	Recettes	155.285,46€
	Dépenses	12.469,31€

	<b>Excédent</b>	<b>142.816,15€</b>
Section d'Investissement :	Recettes	11.365,31€
	Dépenses	11.365,00€
	<b>Excédent</b>	<b>0,31€</b>

Excédent d'investissement lié à l'arrondi de la reprise du déficit d'investissement à annuler (correct au compte de gestion).

**Plus aucun terrain n'étant disponible à la vente, ce budget est clôturé et son excédent de fonctionnement sera affecté au budget principal 2024.**

#### CA COMMUNE

Section de Fonctionnement :	Recettes	2.084.526,60€
	Dépenses	1.440.840,04€
	<b>Excédent</b>	<b>643.686,56€</b>
Section d'Investissement :	Recettes	1.221.873,70€
	Dépenses	1.610.869,88€
	<b>Besoin de financement</b>	<b>388.996,18€</b>

Monsieur le Maire se retire le temps de permettre à l'assemblée de délibérer.

Sous la présidence de Madame MAHÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

### III) Affectation des résultats 2023 au budget 2024

#### BUDGET COMMERCE

Les résultats du Compte Administratif du budget Commerce sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de **49.674,22€**

- Section d'Investissement

Besoin de financement : **54.226,32€** (inscription en RàR dép **4.750€**, et rec **4.960€**, soit un **excédent de RAR de 210€**, et un **besoin de financement global de 54.016,32€**)

#### Affectation de résultat 2023 au BP 2024 :

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- Investissement :

001 Dépense : Déficit antérieur reporté : **54.226,32€**

1068 Recette - Excédent de Fonctionnement capitalisé : affectation de **49.674,22€**

- Fonctionnement :

002 Recette – Excédent antérieur reporté : **0€**

#### BUDGET LOGEMENTS

Les résultats du Compte Administratif du budget Logements sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de **115.082,49€**

- Section d'Investissement

Besoin de financement : **60.488,99€**

#### Affectation de résultat 2023 au BP 2024 :

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- Investissement :

001 Dépense : Déficit antérieur reporté : **60.488,99€**

1068 Recette - Excédent de Fonctionnement capitalisé : affectation de **60.488,99€**

- Fonctionnement :

002 Recette – Excédent antérieur reporté : **54.593,50€**

## **BUDGET LOTISSEMENT LE JARDIN DES LORIOTS**

Les résultats du Compte Administratif du budget Lotissement Le Jardin des Loriots sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent : **57.619,67€**

- Section d'Investissement :

Besoin de financement : **105.445,64€**

Affectation de résultat 2023 au BP 2024 :

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- Investissement :

001 Dépense : Déficit antérieur reporté : **105.445,64€**

- Fonctionnement :

002 Recette : Excédent antérieur reporté : **57.619,67€**

## **BUDGET COMMUNE**

Les résultats du Compte Administratif du budget Commune sont les suivants :

- Section de Fonctionnement :

Excédent de **643.686,56€**

Excédent de fonctionnement du budget Lotissement Les grées du bourg : **142.816,15€**

**TOTAL excédent antérieur reporté : 786.502,71**

- Section d'Investissement :

Besoin de financement : **388.996,18€** (inscription en RàR dép 487.300€ et rec. 591.117€, soit un excédent de 103.817€ en RAR), **et donc un besoin de financement in fine de 285.179,18€**

Affectation de résultat 2023 au BP 2024 :

En conséquence Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

- Investissement :

001 : Déficit antérieur reporté : **388.996,18€**

1068 Recette : Excédent fonctionnement capitalisé : affectation de **285.179,18€**

- Fonctionnement :

002 Recette : Excédent de fonctionnement reporté : **501.323,53 €**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

## ***IV) Subventions aux associations***

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget.

ADMR (4.50€*1579)	7105,50 €
AEP (200€ section et 10€/adt caden)	260 €
APEL St Joseph – Voyage scolaire 30€ x 70 enfants	2100€
Badminton (200€ section et 10€/adt caden)	420 €
Chorale Ste Cécile (+ marins d'eau douce)	500 €
Croix Rouge de Questembert	500 €
EHPAD Rochefort en Terre	100 €
Esquisse et Traces (200 €+ 10€/adh caden)	520 €
FNACA (200€ section et 10€/adt caden)	490 €
FNATH Rochefort en Terre	100 €
Harmonie Fanfare (200 sect+adhx10€+200manif)	500 €
La causette des cousettes (200 sect + 10€/adt caden)	300 €
Les Amis Cadenais	500 €
Les papillons blancs	50 €

Maison Pour Tous	400€
Pierokamali (200€ section + 10€/adt caden)	420 €
Resto du cœur	50 €
Sapeurs-Pompiers 56 - pupilles	100 €
Scrabble cadenais (200 sect + 10€/adt caden)	280 €
Saint-Sébastien (200/section +10€/adt caden)	2450 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES</b>	<b>17 145,50€</b>

Madame MAHÉ ne participe pas au vote.

Il est décidé de ne pas donner de suite favorable à la demande de l'association Cémakasté, celle-ci étant une association ayant pour but de faciliter la gestion interne de la MAM par la mise en commun de moyens, et non de proposer des activités et animations à l'ensemble de la population.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants ces propositions.

#### V) Rénovation énergétique du restaurant – Choix des entreprises

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du restaurant, un appel à candidatures a été réalisé. L'analyse des offres a été réalisée et la commission a sélectionné les offres mieux-disantes suivantes.

LOT		ENTREPRISE	OFFRE HT	OFFRE TTC
1	GROS ŒUVRE	MAM	9 567,00	11 480,40
2	COUVERTURE ETANCHEITE			-
3	ISOLATION CLOISONS SECHES	GUILLOTIN	16 474,29	19 769,15
4	PEINTURE	ETS ANDRIANO (AMBON)	2 083,58	2 500,30
5	SERRURERIE METALLERIE	RYO	1 190,48	1 428,58
6	ELECTRICITE	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	24 404,90	29 285,88
7	CVC	RYO	60 847,23	73 016,68
		<b>TOTAL MIEUX DISANTS HORS LOT 2</b>	<b>114 567,48</b>	<b>137 480,98</b>

L'assemblée est invitée à valider ces choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Déclare le lot 2 infructueux et charge Monsieur le Maire de négocier directement le marché,
- Adopte les propositions présentées
- Charge Monsieur le Maire de signer les marchés en son nom.

Madame LAIDIN fait point est fait sur l'avancée du dossier de reprise du restaurant. Une vingtaine de candidats se sont présentés suite à l'annonce parue sur SOS Village. A ce jour trois projets complètement différents ont retenu l'attention de la commission avec des repreneurs potentiels prêts à démarrer rapidement une fois les travaux terminés. Parmi eux deux se distinguent par l'intérêt de leur proposition. Un candidat reste à rencontrer.

Les échanges mettent en exergue la nécessité de mettre en place un forfait de location afin de rester maître du mobilier et du matériel acquis par la commune lors de la liquidation du précédent occupant.

Un inventaire devra être fait par huissier et le bail devra préciser dans quelle mesure la commune assure ou non l'entretien et/ou le remplacement éventuel de biens y figurant.

La licence IV sera attachée aux murs et non au fonds de commerce. Elle restera propriété de la commune.

#### VI) Rénovation et extension de la maison de santé – Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la maison médicale, il est proposé de retenir l'offre présentée par le cabinet d'architecture Partition qui présente l'offre suivante pour une mission totale de maîtrise d'œuvre :

Montant de travaux estimé à 430.000 € HT

Éléments de mission : REL-ESQ-APS-APD-DPC-PRO-DQD-ACT-DET-AOR

Honoraires : 39.400 € HT/47.280 € TTC

L'assemblée est invitée à valider ce choix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer le contrat en son nom.

### VII) Rénovation de la salle omnisports

Dans le cadre du projet de rénovation la salle omnisports, il est proposé à l'assemblée de parer aux travaux les plus urgents, à savoir principalement la toiture, afin de remédier aux problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité. Sur les trois cabinets consultés, un seul a présenté une offre, les deux autres s'étant excusés.

Aussi, il est proposé de retenir l'offre suivante présentée par le cabinet d'architecture Hexagone pour une mission totale de maîtrise d'œuvre :

Montant de travaux estimé à 150.000 € HT

Éléments de mission : DIAG-AVP-Déclaration travaux-Appel d'offres y compris DQD-Vérification des offres-OPC-AOR

Honoraires : 13.905 € HT/16.686€ TTC

L'assemblée est invitée à valider ce choix. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer le contrat en son nom.

Mesdames COILIER, GUICHON ainsi que Monsieur PEDRON soulignent que les conditions climatiques, particulièrement humides cette année, ont généré des perturbations dans les plannings d'entraînement de certaines associations en raison de la présence de condensation dans la salle et de flaques d'eau. Un match a également dû être annulé.

Il est précisé que les services techniques passent plusieurs fois par semaine pour limiter ces inconvénients. Le local derrière le bar est ouvert afin que les associations puissent accéder au matériel ménager en cas de nécessité.

Dans un premier temps, la rénovation portera sur la mise hors d'eau et d'air du bâtiment afin de remédier à ces problèmes.

Un point est également fait sur les principales demandes du club de football de la Saint Sébastien :

Plusieurs élus ont rencontré sur place des membres du club le 12 février dernier. L'état du grillage du terrain d'entraînement a été constaté et une entreprise est venue aujourd'hui même en vue d'établir un devis.

Selon les échanges de Monsieur le Maire avec la fédération, le terrain d'entraînement pourrait être homologué en réduisant sa largeur afin de libérer de l'espace autour. Cela nécessite un nouveau traçage avant que les nouveaux buts, livrés depuis quelques mois, ne soient installés par le club.

En ce qui concerne le remplacement de l'éclairage des terrains de foot, d'après les informations parvenues du SDEM, l'entreprise devant intervenir a reçu le matériel à installer, cependant la météo ne permet pas de réaliser les travaux. Il faut attendre les beaux jours ne pas détériorer le terrain.

Il avait été envisagé une solution intermédiaire dans l'attente du matériel LED, solution qui s'est révélée techniquement impossible à mettre en œuvre pour des problèmes de ballast.

### VIII) Aménagement de la rue de la Mairie suite aux travaux du SIAEP – Demandes de subventions

La commission Voirie présente le projet de travaux d'aménagement de la rue de la Mairie. Ce projet fait suite notamment au programme de travaux mener par le SIAEP. Il peut faire l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil départemental ainsi qu'au titre des amendes de police.

Plan de financement :

DEPENSES	En € HT	RECETTES	En €
Voirie – Réseau eaux pluviales	278.000	Département – PST (30% - dépense subventionnable maxi : 750.000 € HT) 478.453 x 30%	143.536
Revêtements – Mobilier – Maçonnerie - Plantations	117.000	<b>État – Amendes de police</b> (approximation : 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50.000 €)	20.000
Electricité – Devis SDEM	16.861		
Eclairage public 6 points lumineux – Devis SDEM	26.535	Participation SDEM sur 6 points lumineux	6.634
Eclairage public 2 points lumineux suppl – Devis SDEM	10.808	Participation SDEM sur 2 points lumineux	2.702
Télécom – Devis SDEM	11.439	<b>TOTAL Subventions et participations</b>	<b>172.872</b>
Maîtrise d'œuvre	17.900	Autofinancement	305.671

<b>TOTAL</b>	<b>478.543</b>	<b>TOTAL</b>	<b>478.543</b>
--------------	----------------	--------------	----------------

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le projet et son plan de financement tels que présentés, et charge Monsieur le Maire de déposer les demandes de subventions auprès des organismes compétents.

L'entreprise DEHE TP réalisera les travaux de remplacement des réseaux eau potable et assainissement de la rue de la mairie en mai et juin pour le compte du SIAEP. Cette entreprise intervient déjà dans différents lieux-dits de la commune. Dans un deuxième temps, le réseau d'eau pluvial qui présente des non-conformités sera remplacé par la mairie en juillet et août.

A compter de septembre, les travaux d'aménagement des rues de la mairie et alentours commenceront pour s'achever à la fin de l'année. Des perturbations seront donc à prévoir dans la circulation autour de la mairie, de l'école, du cabinet médical et du centre socio culturel. Une attention particulière sera portée pour maintenir leurs accès.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement de cette rue est un projet de longue date qui n'était pas considéré comme prioritaire, mais s'impose aujourd'hui à la commune du fait des travaux menés par le SIAEP.

Convenant de l'esthétique du projet, quelques élus s'interrogent néanmoins sur ses coûts au regard des autres projets à mener et souhaitent que soient envisagées des variantes. Cette demande sera relayée auprès du maître d'œuvre afin d'étudier si des pistes d'économies sont possibles. Une commission se réunira pour étudier ces propositions.

### *IX) Vente de terrain – Lieu-dit Coq*

Monsieur Bastien VEILLE et Madame Loguivy GARREAU acquièrent une propriété au lieu-dit Coq. A cette occasion, ils souhaitent également acheter les terrains suivants appartenant à la commune :

- Parcelle cadastrée section YN n°68 d'une surface de 60 m<sup>2</sup> formant chemin d'exploitation n° 239,
- Portion de chemin rural enclavée dans la parcelle cadastrée section YN numéro 191.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à leur demande. Le prix est fixé à 3,5 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Dit que les intéressés feront procéder au découpage de la portion de chemin rural par un géomètre à leurs frais,
- Charge M. le Maire de le représenter dans les formalités de mutation et de signer en nom les actes.

### *X) Vente de terrain – Lieu-dit La Grée*

Monsieur Christian PELLERIN et Madame Lucile JAMES acquièrent une propriété au lieu-dit La Grée. A cette occasion, ils souhaitent également acheter la portion de chemin rural située entre les parcelles ZH 200 et 213, c'est-à-dire formant l'extrémité du chemin rural et ne desservant uniquement que leur propriété.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accéder à leur demande. Le prix est fixé à 3,5 € le m<sup>2</sup>.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Dit que les intéressés feront procéder au découpage de la parcelle par un géomètre à leurs frais,
- Charge M. le Maire de le représenter dans les formalités de mutation et de signer en nom les actes.

### *XI) Marché de prestation de service d'assurance – Audit et assistance à l'organisation d'un appel à concurrence*

Les contrats d'assurance de la commune arrivant à échéance en fin d'année, il est proposé de retenir l'offre présentée par le cabinet Consultassur pour une mission d'Audit et assistance à l'organisation d'un appel à concurrence.

La mission consistera en :

Phase 1 : Audit

Phase 2 : Préconisations

Phase 3 : Assistance à l'organisation d'un appel à concurrence

Le montant de cette offre s'établit à 1.200 € HT/1.440€ TTC auquel il y aura lieu d'ajouter les frais de déplacement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Charge M. le Maire de signer la convention d'étude en son nom.

### *XII) Installation d'un abribus auprès de la MAM*

Les travaux d'aménagement des abords de la MAM ayant contraint à la suppression de l'ancien abribus, il est nécessaire d'en installer un nouveau.

Devis présenté par CMBA-Arnaud BERTHE : 6.539€ HT/ 7.847,76€ TTC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal adopte cette proposition.

### *Questions diverses*

#### *Pavillons Séniors*

La Région retient ce projet dans le cadre de son programme Bien Vivre Partout en Bretagne et accepte de porter le montant de sa subvention à 100.000 €. Elle émet cependant deux conditions expresses :

- 18kg/m<sup>2</sup> de matériaux biosourcés : l'architecte incorporera de la ouate de cellulose dans les combles pour répondre à ce critère
- Une source d'énergie renouvelable en autoconsommation. La question d'un chauffe-eau solaire est écartée car remet en question la taille du local pompe à chaleur et le type de pompe à chaleur (cela nécessiterait de remettre des modules externes qui avaient été écartés). Une étude va être menée pour l'intégration de panneaux photovoltaïques.

Le dépôt du permis de construire, imminent, va s'en trouver retardé.

#### *Hôpital de Redon*

Une réunion publique se tiendra au centre socio culturel Les Tilleuls de Caden le jeudi 29 février 2024 afin d'informer la population sur l'état d'avancement du projet de rénovation de l'hôpital de Redon-Carentoir. Il s'agit d'un dossier qui dure depuis une dizaine d'année. Le budget alloué par l'ARS est nettement insuffisant. Il est important d'apporter son soutien à ce projet dans l'intérêt de la santé de la population à un moment où la couverture médicale dans notre territoire est insuffisante.

#### *Journée citoyenne*

Le 15 mars, à partir de 9h, aura lieu une journée citoyenne de plantations rue du Stade. Les bénévoles sont invités à venir avec leurs outils de jardinage et à s'inscrire le 8 mars au plus tard en Mairie afin que les repas soient commandés chez le traiteur.